

ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

ÉPREUVES DE SÉLECTION POUR L'ADMISSION EN INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS – 2022

Selon l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020 relatif au diplôme d'État d'infirmier

CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Vous êtes salarié (e) et vous cotisez depuis 3 ans à un régime de protection sociale à la date de clôture des inscriptions, vous pouvez vous inscrire à la sélection spécifique en vue de l'admission en Institut de Formation en Soins Infirmiers.

Signification de formation professionnelle continue selon l'article L6311-1 du Code du Travail :

« La formation professionnelle continue a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale.

Elle a également pour objet de permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leur conjoint ou ascendants en situation de dépendance ».

CALENDRIER

Dates communes au regroupement des IFSI de l'Académie de Limoges

Ouverture des inscriptions	21 décembre 2021
Clôture des inscriptions	11 mars 2022
Epreuves de sélection	Epreuve écrite: 5 avril 2022 de 10h à 11h Entretien : à partir du 5 avril 2022
Affichage des résultats	10 mai 2022 à 14h
Frais de sélection	100 euros

Ces frais correspondent aux frais d'ouverture et de traitement de votre dossier administratif et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement hors cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 du code civil, dûment justifié. De plus, conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation, seul le candidat ayant adressé son dossier d'inscription par voie postale dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation et par conséquent prétendre à un remboursement de ces frais. Ce délai court à compter du lendemain de la réception de son dossier d'inscription. À cet effet, une demande de rétractation est à adresser en recommandé avec accusé réception.

ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

CONVOICATIONS

Une convocation aux épreuves sera adressée à chaque candidat inscrit à l'adresse indiquée sur la fiche administrative. Si vous n'avez pas reçu de convocation 8 jours avant la date des épreuves, veuillez prendre contact par téléphone avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers dans lequel vous avez déposé votre dossier.

Il est impératif que vous signaliez au secrétariat de l'IFSI tout changement dans vos coordonnées (en cas de déménagement, de changement de numéro de téléphone...)

ATTENTION : Pour vous présenter aux épreuves de sélection, vous devez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité portant une photo (carte nationale d'identité ou passeport) ou, pour les candidats ressortissants d'un pays hors Union Européenne, un passeport, une carte de séjour, une carte de résident ou une carte d'identité avec traduction française par un traducteur assermenté.

Vous devez également vous présenter muni d'un pass- sanitaire.

NOTICE EXPLICATIVE

LES INSCRIPTIONS

Les candidats s'inscrivent dans l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de leur choix. S'ils sont admis, ils seront affectés dans cet IFSI en fonction des places disponibles.

La clôture des inscriptions est fixée au 11 mars 2022 à 17 h dans l'IFSI en cas de dépôt du dossier ou à minuit en cas d'envoi postal, le cachet de la poste faisant foi.

LES PRE-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé en dehors du fait d'avoir cotisé depuis 3 ans à un régime de protection sociale à la date de clôture des inscriptions.

LES EPREUVES

Elles sont au nombre de deux

- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat d'une durée de vingt minutes, est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

- Une épreuve écrite comprenant deux sous-épreuves :
 - Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social notée sur 10 points et d'une durée de 30 minutes. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
 - Une sous-épreuve de calculs simples notée sur 10 points et d'une durée de 30 minutes. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques.

**Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves prévues est éliminatoire
Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves**

Les capacités visées font référence aux attendus nationaux, à savoir :

- **Intérêt pour les questions sanitaires et sociales** : connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social et social, connaissance du métier, sens de l'intérêt général ;
- **Qualités humaines et capacités relationnelles** : aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture aux autres, aptitude à collaborer et à travailler en équipe, aptitude à échanger et communiquer avec autrui, pratique des outils numériques, capacité à se documenter et à communiquer dans une langue étrangère ;
- **Compétences en matière d'expression orale et écrite** : maîtrise du français et du langage écrit et oral ;
- **Aptitudes à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique** : aptitude à rechercher, sélectionner, organiser et restituer de l'information scientifique, aptitude à produire un raisonnement logique, maîtrise des bases de l'arithmétique ;
- **Compétences organisationnelles et savoir-être** : rigueur, méthode, assiduité, capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, autonomie dans le travail, créativité.

LES RESULTATS

Les résultats de ces épreuves de sélection seront communiqués aux candidats **par voie d'affichage** à l'I.F.S.I., **par courrier et sur le site Internet de l'IFSI le 10 mai 2022 à partir de 14 h.**

Les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 20 / 40 mais ne pouvant pas être retenus dans l'IFSI de leur choix par insuffisance de places, pourront se voir proposer une place dans un autre IFSI de l'académie de Limoges disposant de places, en fonction de leur choix.

Pour les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme admis par la voie dite « FPC » et qui se sont inscrits sur ParcoursSup, l'admission définitive par la voie « FPC » est conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme de préinscription « ParcoursSup ».

ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION

Toutes les photocopies doivent être faites en format A4

Vous ne devez déposer qu'un seul dossier d'inscription dans un des 6 IFSI de l'académie de Limoges.

Merci d'utiliser obligatoirement ces supports.

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

Nom utilisé dans la vie courante lorsqu'il diffère du nom de naissance : nom de son époux ou épouse, double nom (nom de ses parents ou noms accolés des deux époux...)

PRENOMS :

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE

- Fiche administrative page 5
- Curriculum vitae (à écrire obligatoirement pages 6 et 7)
- Lettre de motivation (à écrire obligatoirement pages 8 et 9)
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité recto verso
- Diplômes obtenus (photocopies)
- Copie du ou des attestation(s) employeur(s) ou de pôle emploi
- Attestation(s) de formation (s) suivie (s) dans le cadre de la formation continue
- Notification d'avis d'aménagement des conditions de sélection de la CDAPH mentionnant la date de cette épreuve, dans le cadre d'un handicap
- Chèque d'un montant de 100 euros libellé à l'ordre de :
 - « L'IRFSS Croix Rouge Française Limoges », pour une inscription à l'IFSI de la Croix Rouge Française,
 - « trésorerie santé publique », pour une inscription à l'IFSI de GUERET,
 - « Régie IFSI/IFAS » pour une inscription à l'IFSI de Brive,
 - « Trésor public » pour les autres IFSI du CHU Limoges, Tulle et Ussel.

TOUT DOSSIER INCOMPLET A LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS NE SERA PAS RETENU

ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

FICHE ADMINISTRATIVE

N° de dossier : _____

Réservé à l'IFSI

A compléter en MAJUSCULES (au stylo bleu ou noir) toutes les rubriques du dossier sous peine de rejet

● IDENTITE

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE (nom d'épouse) :

Nom utilisé dans la vie courante lorsqu'il diffère du nom de naissance : nom de son époux ou épouse, double nom (nom de ses parents ou noms accolés des deux époux...)

PRENOMS :

DATE DE NAISSANCE : / /LIEU :

NATIONALITE :

DEPARTEMENT : SEXE : Masculin Féminin

TÉLÉPHONE :PORTABLE Obligatoire:

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL obligatoire :

● CHOIX DES IFSI DE L'ACADÉMIE DE LIMOGES - PAR ORDRE DE PRIORITÉ

- 1.....4.....
2.....5.....
3.....6.....

Je soussigné(e).....accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur Internet
Je soussigné(e).....refuse que mon identité paraisse à la publication des résultats sur Internet
J'accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves et déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments d'information portés sur ce dossier d'inscription. Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A : Le :

SIGNATURE DU CANDIDAT (ou, si le candidat est mineur, des parents ou tuteurs)

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat(e) bénéficie du droit d'accès et de rectification au dossier informatique le concernant. Ces droits peuvent être exercés à tout moment auprès de l'IFSI d'inscription. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'Internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment.

ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

CURRICULUM VITAE

PARCOURS SCOLAIRE Compléter le tableau par ordre chronologique

ANNÉE	DERNIERE CLASSE FRÉQUENTÉE (collège, lycée)	LIEU	VALIDATION ou DIPLÔME OBTENU
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (CAP / BEP / BAC PRO ...)			
AUTRES FORMATIONS			

PREPARATION CONCOURS Avez-vous ou faites-vous une préparation à cette sélection ? Si oui compléter le tableau.

ORGANISME	ANNEE

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES (Réalisées dans le cadre de votre activité professionnelle sur les 5 dernières années)

ANNÉE	INTITULE	OBSERVATION

ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Lister dans le tableau ci-dessous les **expériences** et/ou stages et/ou **activités professionnelles de toute nature**, de courte ou de longue durée par ordre (du plus ancien au plus récent).

ANNEE	NATURE DE L'ACTIVITE	EMPLOYEUR	DUREE DE L'EMPLOI

CENTRES D'INTERET



ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS**INFORMATIONS :****CONDITIONS MEDICALES POUR L'ENTREE DÉFINITIVE
EN INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS**

En vertu de l'article 54 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 17 avril 2018 et du 17 janvier 2020 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, **l'admission définitive** est subordonnée :

a) à la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un **certificat établi par un médecin agréé** attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.

b) à la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un **certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur** fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Le candidat qui ne fournirait pas ces documents, pourrait ne pas être accepté en formation et perdrait le bénéfice des épreuves de sélection. Aussi, nous vous conseillons **de vous assurer de ces conditions dès le résultat de votre admission.**

ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES

Voici une fiche qui récapitule les différentes aides financières en décembre 2021

SITUATION DE L'ETUDIANT	DROITS	DEMARCHES
Vous justifiez d'une activité professionnelle d'une durée de 130 jours ou 910 heures minimum (soit 6 mois temps plein sur les derniers 24 mois et vous n'êtes pas démissionnaire.	Vous pouvez prétendre à une allocation par Pôle Emploi .	S'inscrire comme « demandeur d'emploi » sur le site de pôle emploi. https://www.pole-emploi.fr La notification d'inscription de Pôle Emploi est à fournir à l'IFSI .
	Vous avez une allocation par Pôle Emploi.	Fournir à l'IFSI la notification d'ouverture de droit de Pôle Emploi.
Vous justifiez d'une activité professionnelle d'une durée de 36 mois à temps plein dans toute votre carrière, et vous êtes inscrit à Pôle Emploi, sans versements d'allocation Chômage.	Vous pouvez prétendre à une rémunération par la région Nouvelle Aquitaine	Constituer un dossier de rémunération de la région Nouvelle Aquitaine à l'IFSI.
Vous avez un employeur ne relevant pas de la Fonction Publique Hospitalière.	<ul style="list-style-type: none"> ● Votre employeur peut prendre en charge une partie ou la totalité de votre formation ● Votre employeur ne prend pas en charge vos frais de déplacement pour aller en stage 	<p>Se renseigner auprès de l'établissement employeur. Fournir à l'IFSI le justificatif de prise en charge.</p> <p><i>A préciser par l'employeur sur la lettre de prise en charge</i></p>
Vous êtes en disponibilité	Vous avez un employeur qui ne prend pas en charge votre formation	Régler la totalité du coût de la formation (Tarif 2021 : se renseigner auprès de l'IFSI concernée)
Vous êtes un agent de la Fonction Publique Hospitalière	L'établissement peut prendre en charge votre formation	Se renseigner auprès de l'établissement employeur. Fournir à l'IFSI le justificatif de prise en charge de l'employeur .
Vous n'avez aucune de ces possibilités	Vous pouvez prétendre à une bourse par la région Nouvelle Aquitaine	Faire une demande de bourse d'études à la région Nouvelle Aquitaine : https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/formation/etudier/bourses-formations-sociales-paramedicales-et-sante . pour déposer votre dossier Fournir à l'IFSI dès réception la notification des bourses.
Vous êtes âgé de moins de 30 ans en 3 ^{ème} année de formation en soins infirmiers.	Vous pouvez bénéficier d'un contrat d'apprentissage	Se renseigner auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis de Nouvelle Aquitaine) : www.cf-sanitaire-social.org

ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

LISTE DES IFSI DE L'ACADÉMIE DE LIMOGES RATTACHÉS A L'UNIVERSITÉ DE LIMOGES

IFSI du Centre Hospitalier

22 rue Jules Valles

19 100 BRIVE

☎ 05 55 92 79 55

➤ Courriel : ifsi@ch-brive.fr

Site Internet : <http://www.ifsibrive.fr>

Date de rentrée : 5 septembre 2022

Places ouvertes aux candidats FPC en 2022 : 14

IFSI du Centre Hospitalier de GUÉRET

26 Chemin des Amoureux

23 000 GUÉRET

☎ 05 55 51 70 60

Courriel : ifsi@ch-gueret.fr

Site internet : <http://www.ch-gueret.fr/ifsj>

Date de rentrée : 5 septembre 2022

Places ouvertes aux candidats FPC en 2022 : 16

IFSI du CHU de LIMOGES

39 F rue Camille Guérin

87 000 LIMOGES

☎ 05 55 50 96 85

Courriel : ifsi@chu-limoges.fr

Site internet : <http://www.chu-limoges.fr/l-institut-de-formation-en-soins-infirmiers-ifsj.html>

Date de rentrée : 5 septembre 2022

Places ouvertes aux candidats FPC en 2022 : 31

IFSI de la Croix Rouge Française

25 rue Sismondi

87 100 LIMOGES

☎ 05 87 75 32 00

Courriel : irfss.limousin@croix-rouge.fr

Site Internet : <http://irfss-nouvelle-aquitaine.croix-rouge.fr/>

Date de rentrée : 5 septembre 2022

Places ouvertes aux candidats FPC en 2022 : 22

ACADÉMIE DE LIMOGES - INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

IFSI du Centre Hospitalier Cœur de Corrèze

18 rue du 9 juin 1944

19 000 TULLE

☎ 05 87 49 33 31

Courriel : ifsi@ch-tulle.fr

Site Internet : <http://www.ifsitulle.fr>

Date de rentrée : 5 septembre 2022

Places ouvertes aux candidats FPC en 2022 : **14**

IFSI du Centre Hospitalier de Haute Corrèze

2 avenue du Docteur Roulet

19 000 USSEL

☎ 05 55 96 40 23

Courriel : ifsi@ch-ussel.fr

Site Internet : <http://www.ifsissel.fr>

Date de rentrée : 5 septembre 2022

Places ouvertes aux candidats FPC en 2022 : **12**